



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

31^e séance plénière
Vendredi 8 octobre 1999, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 37 de l'ordre du jour (suite)

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social

Rapport du Secrétaire général (A/54/220)

Rapport du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives (A/54/45 et Corr.1 et Add.1)

Projets de décision I, II et III (A/54/45, par. 71 et Corr. 1; et IV (A/54/45/Add.1, par. 6)

M. Reva (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'évolution de la société mondiale depuis le Sommet de Copenhague a montré de manière éloquente que l'importance du développement social et du bien-être pour tous devrait être reconnue et se voir accorder la plus haute priorité tant aujourd'hui qu'au cours du XXI^e siècle.

L'évaluation préliminaire de la suite donnée aux résultats du Sommet mondial met en évidence un événement positif important, à savoir la nouvelle et évidente tendance à reconnaître que le développement social doit être une

priorité politique pour la communauté internationale. Cela étant, nous comprenons tous que la réalisation des objectifs établis à Copenhague sera un processus long et ardu.

Dans le rapport sur les travaux de la première session du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives, il est noté à juste titre que les progrès réalisés dans le domaine social doivent faire partie intégrante de toute stratégie efficace de développement au niveau tant national qu'international.

Je partage pleinement ces vues et je voudrais à cet égard souligner que parmi les autres activités entreprises à l'échelle mondiale dans le domaine social, le Sommet mondial a fait date dans la marche de la communauté internationale vers la promotion de la coopération internationale en matière de développement social.

Le Sommet a réaffirmé une opinion largement partagée, à savoir que le développement social devrait faire partie intégrante de toute politique nationale et que tous les programmes économiques des pays imposent aux gouvernements une lourde responsabilité à assumer envers leurs sociétés en raison des conséquences sociales de ces programmes. Dans ce contexte, ma délégation voudrait souligner qu'il importe que tous les États Membres respectent rigoureusement les décisions prises lors du Sommet mondial qui ont fixé des tâches concrètes et défini des approches

communes afin de réaliser de nouveaux progrès sociaux et d'améliorer les conditions de vie des peuples du monde. Les positions communes énoncées à Copenhague reflètent une vision centrée sur les perspectives de développement des États pris individuellement et de la société mondiale dans son ensemble. Les décisions prises lors du Sommet, quoique non contraignantes, énoncent des normes éthiques et morales stables qui sont appelées à être l'objectif du développement social de l'humanité au XXIe siècle.

Comme le rapport du Secrétaire général l'indique, le processus de mise en oeuvre de ces objectifs a progressé plus ou moins rapidement et avec des succès divers. Tout en évaluant la mesure dans laquelle les objectifs définis lors du Sommet ont été atteints, il semble nécessaire de savoir quels ont été les progrès réalisés depuis mars 1995. À cet égard, nous devons mettre en commun nos expériences positives, en tirer des leçons et examiner avec attention les difficultés qui se présentent actuellement dans ce domaine. C'est pourquoi nous misons gros sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue l'an prochain qui sera appelée à évaluer la capacité de la communauté des nations de répondre adéquatement aux grands défis sociaux afin de réaliser les engagements convenus.

Compte tenu de la tendance constante à la mondialisation au niveau international, allant de pair avec la libéralisation des échanges et les réformes économiques au niveau national, il est temps de renforcer la coopération internationale basée sur les principes de la non-discrimination, d'une compétitivité ouverte, du partenariat et des avantages mutuels. L'ONU devrait jouer un rôle déterminant en mettant sur pied les mécanismes agissants d'une telle coopération.

À notre avis, les activités de l'ONU dans les domaines social et économique devraient être davantage axées sur les besoins particuliers des pays à économie en transition afin de faciliter leur intégration dans l'espace économique mondial. La coopération et l'assistance internationales à cet égard permettront une mise en oeuvre plus efficace des réformes économiques dans ces pays qui les aideront à surmonter les difficultés inévitables propres à la période de transition. À la suite de ce processus, ces pays parviendront beaucoup plus rapidement à un niveau élevé de développement économique correspondant à leur potentiel. Cette perspective leur permettra d'apporter en retour une assistance aux pays en développement. L'expérience de certains pays d'Europe centrale et orientale qui ont accompli des progrès remarquables dans les domaines économique et social au cours de la dernière décennie, montre que cette perspective est tout à fait réelle.

Nous considérons que le domaine social est un facteur décisif pour le développement économique de notre pays. La stratégie du Gouvernement dans ce domaine figure dans les «Principales tendances de politique sociale en Ukraine pour les années 1997-2000» qui ont été approuvées par un décret présidentiel. Ce programme a pour tâche principale de créer les mécanismes destinés expressément à mettre en oeuvre les principes d'une économie orientée vers les progrès sociaux et à améliorer la politique sociale grâce à une utilisation efficace des ressources existantes. La garantie d'un emploi pleinement productif, l'amélioration de la qualité et de la compétitivité de la main d'oeuvre et la réduction autant que possible les conséquences sociales négatives du chômage, figurent parmi les objectifs prioritaires de la politique sociale de l'Ukraine.

Notre politique d'emploi gouvernementale est strictement conforme aux normes internationales appropriées et repose sur le principe qui consiste à assurer des possibilités et des droits égaux pour tous les citoyens, indépendamment de leur origine, de leur situation socioéconomique, de leur race, de leur nationalité, de leur sexe, de leur âge, de leur vues politiques et de leurs convictions religieuses. Cette politique nationale prévoit que tous les citoyens de l'Ukraine peuvent exercer librement une activité de leur choix selon leurs capacités, leurs aptitudes professionnelles, leurs intérêts personnels et leurs besoins sociaux.

Le système d'assurance sociale de notre pays fait actuellement l'objet d'une réforme destinée à relever le niveau de protection sociale des citoyens et à améliorer leur motivation au travail. Cette réforme vise en outre à responsabiliser les employeurs et les employés afin qu'ils accumulent des fonds pour le système national d'assurance. Le Parlement ukrainien a entériné le concept d'une sécurité sociale administrée par l'État et il a adopté une législation de base pour un système d'assurance sociale obligatoire ayant l'État pour assureur. Le Gouvernement ukrainien fait tout son possible pour assurer la mise en oeuvre efficace de son programme d'action national en vue d'établir des relations sociales stables dans le cadre d'une économie de marché et de promouvoir l'intégration sociale et la justice sociale.

L'Ukraine continuera de mettre assidûment en oeuvre avec constance les engagements qu'elle a contractés à Copenhague et de participer activement aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'an 2000. Nous sommes convaincus que la conjugaison des efforts internationaux afin de résoudre les problèmes de développement social créera les conditions nécessaires à la poursuite de la croissance économique et du progrès social,

et par suite, de poursuivre la réalisation des objectifs fixés au Sommet mondial pour le plus grand bien de tous les peuples et dans le but de créer une société civilisée pour tout un chacun.

M. Gold (Israël) (*parle en anglais*) : En revenant sur les années écoulées depuis le Sommet mondial sur le développement social tenu à Copenhague en 1995, nous nous trouvons à un tournant décisif. La mondialisation et la nouvelle ère de l'information promettent d'abolir les distances géographiques, de transcender les frontières et de remplacer les sources traditionnelles de richesse mondiale — fondées sur les ressources naturelles — par les technologies de l'information. Dans les décennies à venir, la richesse mondiale proviendra en effet non du sol mais de l'esprit des hommes. Cela pourrait bien avoir quelques conséquences troublantes, mais cela nous ouvre également la porte d'occasions sans précédent.

Les coalitions précédentes de la communauté internationale — motivées par les pétrodollars et la guerre froide — se sont effondrées. À leur place est apparue une réalité nouvelle, dans laquelle la géographie aura moins d'importance que les voies de communication. Les alliances peuvent se fonder sur des entreprises communes et non sur des griefs géopolitiques : la coopération peut commencer à partir de défis communs mais pas d'hostilités communes. Dans cette ère nouvelle, la responsabilité se trouvera aux mains des nations qui posséderont le savoir-faire spécialisé et la volonté de coopérer au développement social.

L'État d'Israël a accepté cette responsabilité depuis 50 ans. En Israël, la coopération au développement est devenue une raison d'être nationale, la réalisation de la tradition juive séculaire du *tiqqoun olam* : la réparation du monde. Moins de 10 ans après la naissance d'Israël, le Ministère israélien des affaires étrangères avait déjà créé le Centre pour la coopération internationale (MASHAV). Peu à peu, alors que d'autres problèmes présentaient une menace plus immédiate, Israël a fait de ce Centre un large réseau de projets, de cours et de programmes qui ont permis de former quelque 70 000 personnes de plus de 150 pays. Ces programmes permettent de remplir directement les engagements pris au Sommet mondial pour le développement social, énumérés dans le projet de décision A/AC.253/L.7, présenté au Comité préparatoire par son Vice-Président.

L'engagement 1 de Copenhague est de créer un contexte propice au développement social. L'une des principales subdivisions du MASHAV est son Programme coopératif de développement, qui tend à former des cadres à de nouvelles méthodes de renforcement de l'économie et de la

politique de leur pays. La Chine en est un exemple notable : des centaines de cadres chinois ont ainsi reçu une formation spéciale sur la fonction de l'économie de marché israélienne, le rôle de la recherche et du développement, la modernisation des systèmes de gestion et la façon dont Israël met à profit la créativité de son peuple. Ils ont ensuite utilisé ce savoir-faire pour mettre en oeuvre de nouveaux programmes sur le sol chinois.

L'engagement 2 de Copenhague porte sur l'élimination de la pauvreté. Israël, qui considère l'élimination de la pauvreté comme un objectif à long terme, cherche à mettre au point des méthodes par lesquelles les nations pourront non seulement vaincre la pauvreté mais également continuer, par leurs propres moyens, de la tenir en échec. Cela passe par le développement du potentiel industriel. Des exemples de cette stratégie comprennent le Pérou, où le Programme coopératif de développement d'Israël a permis de relancer l'exportation des fruits, et El Salvador, où Israël s'est employé à relever l'industrie laitière, qui était presque entièrement détruite.

L'engagement 3 de Copenhague est de promouvoir le plein emploi. Dans la conjoncture actuelle, nous ne pouvons pas méconnaître le lourd tribut que doivent payer certaines nations à la transformation de l'économie mondiale, en particulier lorsque certaines catégories de population, comme les personnes âgées, sont contraintes à quitter un emploi qu'elles avaient depuis longtemps. Les incidences en sont particulièrement sérieuses dans les sociétés agricoles. Pour essayer d'inverser la tendance, Israël a mis en place plusieurs programmes spéciaux, notamment dans des pays comme la Géorgie et l'Arménie. Le Programme coopératif de développement du MASHAV a cherché à lier les fermes familiales aux coopératives et aux industries, ce qui a permis de préserver l'emploi tout en augmentant la sécurité alimentaire et la productivité globale de ces industries. Dans le cas de l'Ouzbékistan, le rattachement par Israël des fermes familiales à l'industrie laitière a même incité le Gouvernement à créer 40 laiteries industrielles supplémentaires.

L'engagement 4 de Copenhague est de promouvoir l'intégration sociale. Le MASHAV a récemment mis en place un certain nombre de cours de prévention des conflits, conformément aux recommandations du projet de décision A/AC.253/L.7. Récemment, un atelier de Chypriotes grecs et de Chypriotes turcs s'est tenu dans le sud d'Israël, avec des résultats encourageants. En outre, le MASHAV est à l'origine de programmes visant à intégrer les jeunes dans le processus de développement en appuyant la mise en place de cadres pour la jeunesse dans plusieurs pays. Il convient

de noter que ce domaine est devenu l'objet d'une attention particulière de la coopération israélo-palestinienne, car de nombreux Palestiniens participent aux ateliers d'animation de groupes de jeunes du MASHAV.

L'engagement 5 de Copenhague comprend la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. Conformément à la campagne internationale en faveur de l'intégration des femmes dans une société élargie — du milieu de travail aux sphères politiques de responsabilité — Israël a obtenu quelques succès importants. L'un des centres de formation en Israël, le Centre international de formation Golda Meir du Mont Carmel, a rassemblé 7 050 participantes de pays d'Asie, d'Afrique, d'Europe, d'Amérique latine et des Antilles à quelque 300 cours destinés aux femmes s'occupant expressément de développement communautaire comme par exemple Mme Salimata Kante, assistante sociale au Sénégal qui, après une formation en Israël, est retournée établir un réseau prospère de coopératives d'épargne et de crédit.

L'engagement 6 de Copenhague touche à l'accès universel et dans des conditions d'égalité à une éducation et des soins de santé de qualité. Israël a mis au point des cours de formation destinés à des centaines de cadres de l'éducation de pays du monde entier, qui, une fois rentrés chez eux, ont pu y progresser de manière tangible. Un exemple intéressant en est le Chili, actuellement engagé dans un important programme de réforme de l'enseignement dans les domaines de la science et de la technologie. Israël a oeuvré à la formation de quelque 200 enseignants et directeurs d'écoles chiliens dans le domaine de l'enseignement scientifique spécialisé. De même au Pérou, le Comité national des recteurs d'universités a adapté le système israélien des centres d'éducation communautaires à la formation aux technologies agricoles.

L'engagement 7 de Copenhague est l'accélération du développement en Afrique et dans les pays les moins avancés. Comme il a déjà été dit, Israël investit beaucoup de ses efforts de coopération dans l'échange de savoir-faire avec les nations en développement, notamment en Afrique. Mais au-delà du domaine agricole, Israël a également aidé à réformer les systèmes de soins de santé de beaucoup de pays, avec notamment des programmes couvrant les soins de santé de base, la législation relative aux soins médicaux nationaux, l'assurance maladie, l'utilisation de l'informatique dans les services médicaux, la modernisation des équipements hospitaliers et cliniques, les cliniques ophtalmologiques ambulantes et les cours de formation pour infirmières. En Ethiopie et en Namibie, par exemple, les cliniques

ophtalmologiques israéliennes ont littéralement permis de guérir des milliers de personnes atteintes de cécité.

L'engagement 8 de la Conférence de Copenhague est l'inclusion d'objectifs de développement social dans les programmes d'ajustement structurel. La principale préoccupation du Centre pour la coopération internationale est de faire en sorte que des efforts de décentralisation et de renforcement de la participation des différents acteurs du processus de développement figurent dans les règles de ses entreprises menées en participation avec les pays partenaires. MASHAV cherche donc à personnaliser le développement au niveau communautaire. Cette stratégie est mise en lumière dans les séries de programmes de troisième cycle en développement rural intégré offerts par MASHAV.

L'engagement 9 de Copenhague est de fournir des ressources pour le développement social. MASHAV s'efforce d'utiliser ses programmes comme un moyen d'encourager les investissements dans plusieurs pays en développement pour les inciter à entreprendre des réformes économiques et fiscales. Cela a été notamment le cas de l'Ethiopie, où Israël a aidé à la mise en place d'un projet agricole pilote à Kobo, qui vise à attirer les investisseurs et à encourager la privatisation. La mise en place d'un système fiscal viable fait partie des objectifs prioritaires des séminaires de formation économiques de MASHAV.

L'engagement 10 de Copenhague consiste à assurer la coopération internationale pour le développement social. Cet engagement pourrait bien être le credo du Centre de la coopération internationale du ministère israélien des affaires étrangères. Presque toutes les activités de MASHAV et tous ses programmes visent à renforcer la coopération internationale, soit pour le développement social, soit pour le développement durable. Celles-ci comprennent des programmes tels que le Programme coopératif de développement, le Centre d'études du développement (spécialisé dans la formation économique et sociale pour le développement), l'Institut international qui organise des séminaires de formation des cadres, et tout un assortiment de programmes de formation sur le tas, spécifiques et individualisés.

Nous continuons d'espérer que non seulement ces projets contribueront à renforcer le développement social, mais qu'ils incarneront le principe essentiel du Sommet mondial du développement social, à savoir que l'être humain reste le foyer essentiel de nos objectifs pour le développement mondial. Nous avons attendu 50 ans pour abattre les murs de l'hostilité et pour mettre fin à des coalitions désuètes fondées sur des réalités qui n'existent plus dans cette salle, de sorte que nous puissions ensemble faire face

aux problèmes que posent un environnement mondial en mutation. J'appelle tous les États Membres à se joindre à nous pour faire triompher l'esprit de coopération sur la pauvreté, les dissensions et la résignation.

M. Seif Iddi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général de l'ONU des rapports qu'il nous a présentés. Ces documents servent de bons repères à nos débats.

La déclaration du Président du Groupe des 77 et la Chine à laquelle nous nous associons, reflète nos préoccupations sur le suivi du Sommet mondial pour le développement social. Permettez-moi, par conséquent, Monsieur le Président de mettre l'accent sur quelques points et de faire part à l'Assemblée de l'expérience vécue par mon pays.

Dans notre déclaration en mai dernier, au Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives, nous avons mis en relief le fossé entre aspirations et réalités, et avons reconnu les difficultés éprouvées pour combler ce fossé. Maintenant, alors que nous sommes au seuil du nouveau millénaire, le plus grand défi est de choisir la prochaine voie à suivre.

Depuis Copenhague, un certain nombre de faits nouveaux sont intervenus, sur le plan tant national qu'international. En Tanzanie, le Gouvernement a mis en chantier un vaste programme de réformes couvrant tous les secteurs de la vie sociale, politique et économique. L'objectif en est de les rendre mieux adaptés, plus efficaces et davantage responsables de leurs actes devant le peuple. À cet égard, nous avons mis en oeuvre une stratégie pour éliminer la pauvreté, afin d'orienter et d'améliorer les services offerts à la population.

Conscients des effets négatifs du phénomène du chômage sur la société, nous avons passé en revue les stratégies pour appliquer la loi sur l'utilisation des ressources humaines, adoptée en 1983 et mis en oeuvre une stratégie d'éducation et de formation professionnelles essentiellement destinées aux jeunes.

Dans une tentative de faire face à la situation financière internationale instable, le gouvernement a défini un cadre macroéconomique stable, prévisible et susceptible de donner des résultats pratiques. Il a mis en oeuvre des réformes institutionnelles et a introduit des mesures pour améliorer les recettes fiscales. Dans ce cas-là, la taxe sur la valeur ajoutée a été introduite en 1998 et a permis d'augmenter les

recettes fiscales. Le travail de l'administration fiscale s'est amélioré de même que le financement du déficit, tandis que des mesures strictes de contrôle budgétaires ont été prises. La politique de promotion des investissements de 1990 a été revue en 1996 et on a adopté une nouvelle politique des investissements qui met l'accent sur la mobilisation et l'utilisation dans toute la mesure du possible des capacités nationales, notamment en renforçant la coopération avec les autres pays en développement ainsi qu'avec les pays développés. En plus, le rôle du secteur privé a été redéfini, de façon à lui assigner un plus grand rôle. Le multipartisme qui est une réalité depuis 1992 a été renforcé pour consolider la démocratie.

Il est évident qu'après Copenhague, rien n'a plus été comme avant en Tanzanie. L'engagement du gouvernement à mettre en oeuvre la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague s'est traduit par les mesures audacieuses et décisives qu'il a prises à cette fin. Cependant, alors que nous nous trouvons au seuil d'un nouveau millénaire, nous saisissons une dure réalité, à savoir que du moment que nous évoluons dans un contexte international, les mesures prises de façon unilatérale ne peuvent être efficaces que jusqu'à un certain point, au-delà duquel la coopération internationale devient nécessaire.

L'expérience nous a montré qu'un environnement national et international propices est indispensable pour appuyer les efforts tendant à mettre en oeuvre non seulement les résultats du Sommet de Copenhague, mais aussi les engagements pris lors des autres grandes conférences internationales tenues dans les années 90. Il nous faut prendre une attitude holistique et intégrée qui englobe à la fois les dimensions économiques et sociales et nous avons besoin de la coopération de la communauté internationale, en particulier avec ceux qui sont mieux lotis que nous. À cet égard, l'amélioration des termes de l'échange, l'accès de nos produits aux marchés internationaux, l'augmentation des investissements directs étrangers, l'allègement du poids de la dette extérieure et l'élargissement de la base des ressources, sont quelques-uns des problèmes essentiels sur lesquels on doit se pencher sérieusement.

Dans son rapport A/54/220, le Secrétaire général indique qu'un réexamen de la situation montre que plusieurs objectifs énoncés dans le Programme d'action ne seront pas atteints dans les délais convenus et que dans certains cas il y a eu de graves revers. Nous notons surtout que la lutte contre la pauvreté a été aussi contrecarrée par les graves difficultés économiques connues par certains pays en raison de la crise financière et les développements auxquels elle a donné lieu.

Ces problèmes ont eu un effet de vague même dans des pays éloignés de la scène de la crise. Ce phénomène devrait aider à démontrer qu'en cette ère de mondialisation, la possibilité de mondialiser la pauvreté est aussi grande que la possibilité de mondialiser la prospérité. Pour l'humanité, la seule solution, c'est de s'appuyer sur le positif tout en évitant de traîner le bagage de la pauvreté au prochain siècle.

Saisissons l'occasion de la session extraordinaire pour réaffirmer notre engagement au niveau le plus élevé d'améliorer notre bilan par rapport à celui des cinq dernières années. La postérité nous jugera non pas au nombre de fois où nous aurons échoué, mais aux efforts que nous aurons consentis pour surmonter nos échecs.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au titre du point 37 de l'ordre du jour, intitulé «Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social». D'emblée, ma délégation souhaite s'associer à la déclaration faite précédemment par le Représentant permanent du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous tenons également à remercier le Secrétariat des documents distribués à cette Assemblée. Le rapport du Secrétaire général (A/54/220) contient des informations utiles sur les activités entreprises par le système des Nations Unies, ainsi que par les États Membres, en vue de préparer la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'an prochain.

Le bilan de la situation sociale mondiale montre que si des progrès ont été accomplis dans certains domaines au cours des quatre dernières années depuis le Sommet de Copenhague, il reste encore de sérieuses lacunes à l'intérieur des pays et entre les pays. Les tendances divergentes de la croissance économique mondiale et la persistance des inégalités sont évidentes et sont influencées par le processus de mondialisation.

Beaucoup de pays en développement restent lourdement endettés et le revenu par habitant reste inférieur à celui des années 80 dans de nombreux pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes et dans certaines régions d'Asie. Les statistiques alarmantes sur les niveaux de pauvreté dans le monde sont la source d'une extrême inquiétude. Dans certains pays en développement, la violence, le crime et les drogues illicites sont d'importants symptômes d'une désintégration sociale. Les difficultés économiques, telles que les taux élevés de chômage et l'isolation sociale qui en résulte, se reflètent souvent dans des comportements antisociaux.

Si l'amélioration des méthodes de répression et de contrôle du trafic de stupéfiants est importante, cela ne suffit pas pour résoudre les problèmes connexes de la criminalité violente et des drogues illicites. Il faut également s'employer à éliminer les causes sous-jacentes. Comme nous l'a rappelé le *Rapport mondial sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement, la pauvreté signifie davantage qu'une absence de bien-être matériel. C'est aussi un manque d'opportunités et de choix qui sont essentiels au développement humain.

Les économies de marché et les institutions politiques démocratiques ont généralement été considérées comme étant favorables à l'universalisme grâce à l'élimination des barrières qui font obstacle à l'égalité. Cependant, dans de nombreuses sociétés, il y a des limites à l'application des principes méritocratiques. Parmi ceux-ci, figurent l'accès inégal aux ressources matérielles, aux opportunités de rémunération et des facteurs liés au statut social, tels que le sexe, la race, la couleur et l'ethnicité, qui renforcent la stratification sociale.

Malgré ces lacunes et ces défis, nous ne pouvons pas perdre de vue l'idéal d'une société pour tous, où seraient respectés tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales, l'équité, la justice sociale et l'égalité, qui sont l'essence même des engagements pris à Copenhague.

Ma délégation souhaite rendre un hommage particulier aux travaux accomplis par la Commission du développement social dans le cadre du suivi du Sommet de Copenhague. Nous continuerons également de participer activement aux travaux du Comité préparatoire pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'an prochain et, à cet égard, nous attendons avec intérêt de recevoir l'information et les recommandations demandées au sujet des 10 engagements du Sommet.

Nous nous félicitons également de ce que la session de fond de 1999 du Conseil économique et social ait tenu des débats de haut niveau sur le thème intitulé «Le rôle de l'emploi et du travail dans l'élimination de la pauvreté : l'autonomisation et la promotion de la femme». Le communiqué ministériel qui a été publié par la suite a reconnu le rôle central que joue l'emploi productif dans l'élimination de la pauvreté et que l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les politiques de lutte contre la pauvreté est d'autant plus cruciale que les femmes constituent la majorité des personnes vivant dans la pauvreté.

Ma délégation a l'intention de rester saisie de cette question de l'élimination de la pauvreté et de s'assurer

qu'elle occupera une place centrale au cours de la session extraordinaire.

Le programme social de la Jamaïque englobe les trois thèmes fondamentaux du Sommet social : élimination de la pauvreté, développement de l'emploi productif et intégration sociale.

Le Gouvernement jamaïcain est résolu à promouvoir des politiques qui favorisent le travail indépendant et a conçu et mis en oeuvre des programmes en ce sens. L'Agence de développement de la micro-industrie, qui aide les microentreprises industrielles en leur fournissant des prêts à faibles intérêts, et l'Agence nationale pour l'emploi et la formation ne sont que deux exemples de programmes que le Gouvernement jamaïcain a lancés pour atteindre l'objectif du plein emploi, en tant que moyen de réduire la pauvreté. En outre, des programmes ont été mis sur pied pour fournir une sécurité sociale de base.

Forts de notre expérience en Jamaïque, nous pensons que les points suivants, qui ont été présentés pour la première fois par le Ministre jamaïcain du travail, de la sécurité sociale et des sports à la séance du Comité préparatoire en mai, devraient faire partie de notre action si nous voulons assurer le développement social pour tous dans un monde qui se mondialise.

La Jamaïque pense qu'il faut maintenir un dosage équilibré dans les politiques macroéconomiques. Ces dernières doivent être équilibrées, crédibles et être axées sur la stabilité pour promouvoir la croissance économique et l'emploi. La création d'emplois doit être au coeur de ces politiques. Nous pensons que les entreprises devraient adopter une culture de la responsabilité sociale qui les amènerait à soutenir les communautés où elles opèrent.

Il faut d'urgence que la communauté internationale aide à annuler ou à réduire fortement le fardeau des dettes des pays en développement. Nous reconnaissons ici les mesures qui ont été prises dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres lourdement endettés. Il faut aussi reconnaître que les politiques économiques et les politiques sociales se renforcent mutuellement et que la politique sociale devrait dès lors être considérée comme un facteur productif susceptible d'avoir un effet positif sur le développement.

Les efforts destinés à assurer l'accès au crédit et aux technologies appropriées pour les petites entreprises doivent constituer des objectifs majeurs dans le renforcement de la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Face

aux défis du marché mondial, l'on doit reconnaître que le développement des ressources humaines est l'un des éléments les plus importants, vu que l'apport des autres ressources, notamment des capitaux, des terres et des technologies, est directement lié à l'usage qu'en fait la main-d'oeuvre.

Nous pensons que l'on devrait insister davantage sur l'enseignement et la formation qui contribuent à une main-d'oeuvre plus productive. Les interventions en vue d'une politique générale visant à lier les programmes de formation aux besoins de l'économie et préparer efficacement les jeunes postulants d'emploi au marché du travail sont décisives. Outre l'enseignement classique et les programmes de formation, des stratégies nouvelles et novatrices doivent être utilisées pour répondre aux besoins des pauvres et autres groupes défavorisés dans l'accès au système éducatif formel. Par ailleurs, les différences entre les milieux rural et urbain, telles qu'elles se manifestent dans le niveau de vie, doivent être clairement comprises et traitées en conséquence.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'attachement du Gouvernement de la Jamaïque aux principes et buts consacrés dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, qui reflètent notre aspiration commune à un monde meilleur pour toute l'humanité.

Mme Al-Nadari (Yémen) (*parle en arabe*) : La délégation de la République du Yémen souhaite appuyer la déclaration du représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur le point 37 relatif à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social.

Nous souscrivons aux obligations et directives de ce Sommet. Je voudrais mentionner les mesures que nous avons prises en conséquence dans le cadre du premier plan quinquennal de développement socioéconomique. Nous nous employons au rétablissement de la croissance économique comme fondement du développement social, par des programmes d'ajustement structurel en vue de corriger le déséquilibre économique et de renforcer les mécanismes de l'économie de marché; nous développons les services sociaux par une augmentation des dépenses de l'État, par l'encouragement d'une participation du secteur privé à l'enseignement et aux services de santé, et par un renforcement de la participation populaire à l'amélioration des services sociaux locaux. Nous sommes attelés à la création et au renforcement de la sécurité sociale et des possibilités d'emploi des pauvres. Nous luttons contre le chômage. Nous nous employons au renforcement des principes de la

démocratie par l'exercice du droit électoral et à la promotion de la participation de la femme aux activités économiques. Nous donnons à celle-ci des possibilités de participer directement aux décisions, et de jouer un rôle dans l'élaboration des lois et des systèmes qui ont une incidence directe sur la condition féminine.

Les objectifs de notre plan quinquennal sont conformes à la Déclaration de Copenhague qui souligne la nécessité de créer un environnement économique, social, politique, sanitaire et éducatif permettant à tous les peuples de réaliser un développement social d'ensemble et de traiter des causes premières de la pauvreté. La République du Yémen a commencé à concrétiser ces objectifs dans un plan d'action national dans les domaines suivants.

Premièrement, un déséquilibre entre nos ressources et notre croissance démographique ainsi que des problèmes structurels affectant notre économie nationale ont engendré une pauvreté accrue. Le salaire moyen durant la période 1991-1996 a été réduit de 7 %, le chômage a beaucoup augmenté et la suppression des subventions aux biens et aux services de première nécessité a alourdi le fardeau des pauvres et entraîné la dégradation de leurs conditions de vie. En fait, la croissance démographique au Yémen est l'une des plus élevées dans le monde, atteignant 3,7 % par an. La lutte contre la pauvreté est donc devenue un défi majeur à relever. Les trois dernières années ont vu une augmentation des efforts déployés dans cette lutte.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'enseignement, nous avons obtenu des progrès au cours des trois dernières décennies. Mais cela reste très insuffisant. Notre gouvernement a donc pris plusieurs mesures en vue de corriger cette situation, dont les suivantes : assurer l'enseignement fondamental pour les garçons et les filles d'ici à 2015; assurer un enseignement élémentaire pour les enfants de 6 à 15 ans, pour faire passer le pourcentage de 65 % environ en 1994 à 90 % en 2006. Nous avons l'intention de réduire le taux d'analphabétisme chez les femmes de 76 % en 1994 à moins de 40 % d'ici à 2006, tout en mettant l'accent sur la réduction de l'écart entre les milieux rural et urbain.

Troisièmement, dans le domaine de la santé, les obligations du Gouvernement yéménite consistent à renforcer les services de santé et à encourager la participation du secteur privé. Pour répondre à ses engagements dans ce domaine, l'État a pris les mesures suivantes : lutte contre les maladies contagieuses et parasitaires, amélioration de l'aspect nutritionnel, protection des femmes et des enfants contre les risques, amélioration des soins de santé, réduction du taux de mortalité et accroissement de l'espérance de vie

à 60 ans d'ici à l'an 2000 et de la mortalité infantile de 138 pour 1 000 à 75 pour 1 000.

Quatrièmement, dans le domaine du logement, nous avons adopté des mesures qui tiennent compte de l'accroissement démographique et nous nous efforçons de trouver des solutions à ce problème par l'octroi de prêts à conditions souples aux personnes et aux groupes. L'adduction d'eau potable arrivera chez 40 % de la population en l'an 2000, et chez 75 % d'ici à 2015.

Cinquièmement, depuis 1995, nous avons pris des mesures en matière de sécurité sociale visant à réduire le fardeau assumé par les pauvres, à fournir des possibilités d'emploi aux chômeurs aptes à travailler, à accroître la participation du citoyen et à renforcer la solidarité sociale. Nous avons également adopté des programmes en vue de réduire les effets récessionnistes des politiques économiques et de créer des possibilités d'emploi pour les pauvres, les chômeurs et les femmes rurales et urbains. Nous avons assuré des possibilités de formation aux handicapés et avons lancé un certain nombre de projets : projet de travaux publics, unité de développement des petites industries, caisse nationale pour les familles productives, caisse de formation professionnelle et de renforcement des aptitudes, programme national des familles productives, caisse d'aide sociale en faveur des familles pauvres.

Dans le domaine de l'intégration et du développement sociaux au Yémen, nous essayons de réaliser cet objectif en tenant compte de nos ressources humaines. Le développement de ces ressources est le point de départ du développement économique et social durable. L'intérêt du Gouvernement et du peuple à l'intégration est la base de nos efforts de développement et une manifestation de la justice et de la stabilité dans notre société.

Le statut des enfants est une autre préoccupation qui constitue une partie essentielle du développement social. Les efforts de mon pays sont orientés vers la recherche de moyens de traiter le phénomène de l'emploi des enfants, en vue de les protéger des dangers inhérents au travail et de veiller à ce que les enfants ne soient pas privés d'enseignement. La loi du travail au Yémen a donc organisé l'emploi des enfants. Quant aux jeunes, l'État a adopté une politique ambitieuse pour assurer pour eux une meilleure insertion dans la société et dans le marché du travail en leur accordant des possibilités de formation. Il y a en outre des institutions nationales s'occupant des besoins des jeunes au Yémen.

Quant aux femmes, l'égalité entre les sexes et la promotion de la capacité de la femme sont un objectif très important pour mon pays. Pour améliorer la condition des femmes et assurer l'égalité entre les sexes, l'État s'emploie à faire des lois pour permettre aux femmes de participer à la vie du pays. La femme yéménite va à l'école et au travail, et participe à la vie politique en vertu de la Constitution. En 1994, 20,2 % de la population active était féminine et la femme est arrivée à occuper des postes de direction dans certains organismes gouvernementaux.

Le Yémen fait partie des pays les moins avancés et connaît de graves difficultés économiques qui ont provoqué des déséquilibres structurels entraînant une régression du taux de croissance économique. Le succès de l'application chez nous du Programme d'action de Copenhague est la responsabilité conjointe d'un partenariat entre l'État, les autorités locales et les organisations non gouvernementales. Ce partenariat déploie dans tous les gouvernorats du Yémen de grands efforts pour la protection et la promotion sociale de la famille.

Au niveau international, il y a lieu de créer un cadre de coopération et d'assistance. Cette aide internationale est nécessaire pour la mise en oeuvre complète des conclusions du Sommet mondial.

Enfin, nous espérons que la communauté internationale intensifiera ses efforts pour cette mise en oeuvre et donner aux peuples de nouveaux espoirs à l'orée du nouveau millénaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision prise par l'Assemblée à sa 28e séance plénière, le 6 octobre, je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Suisse.

M. Staehelin (Suisse) : Monsieur le Président, c'est la première fois que je prends la parole durant cette session de l'Assemblée générale. Permettez-moi donc tout d'abord, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale et de vous adresser mes meilleurs voeux de succès dans l'exercice de cette importante fonction.

Dans moins de neuf mois, l'Assemblée générale se réunira au Palais des Nations à Genève, pour la session extraordinaire de suivi du Sommet mondial pour le développement social.

La Suisse est fière de pouvoir accueillir l'Assemblée générale de l'ONU à Genève. Les autorités suisses — fédérales, cantonales et communales — souhaitent saisir au-

jourd'hui cette occasion pour remercier le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à New York et à Genève, le Président du Bureau du Comité préparatoire ainsi que les différentes organisations spécialisées de leur excellente coopération et de l'enthousiasme dont ils font preuve dans la préparation de cet important événement.

La délégation suisse a informé le Comité préparatoire et le Bureau de celui-ci de l'état d'avancement des préparatifs lors de la réunion informelle du Comité préparatoire à la fin du mois d'août.

Ce que je souhaite souligner aujourd'hui, ce sont les buts de notre session extraordinaire. Ils sont clairs et ambitieux.

Nous devons nous mettre d'accord sur des approches et solutions novatrices pour façonner le cadre économique et social du monde de demain. La délégation suisse est rassurée et se félicite de l'esprit de coopération manifesté par les participants à la dernière session informelle. Cet état d'esprit a permis de nous mettre d'accord à temps sur des questions comme la participation des organisations non gouvernementales et leur accréditation. Ces questions sont importantes d'un point de vue organisationnel, pour l'Assemblée générale, mais aussi pour l'État hôte. En outre, des progrès substantiels ont été accomplis dans l'élaboration du texte à soumettre à la session extraordinaire. Ces récents développements laissent bien augurer de la suite de nos travaux.

Nous nous réjouissons de recevoir les contributions importantes que les organisations spécialisées mandatées doivent remettre d'ici la fin de l'année.

L'impact de la session extraordinaire dépendra à la fois de son contenu et du niveau de participation, qui doit être le plus élevé possible. Les préparatifs pour ce suivi étant bien avancés, nous espérons que les gouvernements de nos pays seront représentés à Genève au plus haut niveau possible. La participation gouvernementale n'est cependant pas suffisante. Trouver et mettre en oeuvre des solutions novatrices nécessite un jeu de synergie entre gouvernements, organisations internationales, secteur privé et organisations non gouvernementales.

En étroite collaboration avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement suisse organisera un forum qui servira de plate-forme de discussion en réunissant organisations non gouvernementales, secteur privé, syndicats, monde académique et de la recherche, ainsi que représentants gouvernementaux.

Ce forum est susceptible de renforcer l'intérêt du public et de créer des impulsions nouvelles nécessaires à la mise en oeuvre des résultats du processus de suivi. Nous appelons donc les gouvernements à participer au forum, et encourageons aussi une participation au plus haut niveau des organisations non gouvernementales et du secteur privé.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de terminer mon intervention en vous disant à quel point les autorités suisses se réjouissent de vous voir ouvrir et présider à la fin du mois de juin prochain cette session extraordinaire de l'Assemblée générale à Genève.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur sur ce point de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de décision I, II et III, figurant au paragraphe 71 du document A/54/45 et dans le rectificatif 1, ainsi que sur le projet de décision IV, figurant au paragraphe 6 du document A/54/45/Add.1.

L'Assemblée va d'abord se prononcer sur le projet de décision I, intitulé «Dispositions relatives à la session extraordinaire». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision I?

Le projet de décision I est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant passer au projet de décision II, intitulé «Titre de la session extraordinaire». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision II?

Le projet de décision II est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant passer au projet de décision III, intitulé «Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives (3-14 avril 2000)». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision III?

Le projet de décision III est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de décision IV, intitulé «Arrangements concernant la participation d'organisations non gouvernementales à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet

mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision IV?

Le projet de décision IV est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres que le projet de résolution portant sur ce point sera soumis au Secrétariat à une date ultérieure.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 37 de l'ordre du jour.

Point 16 de l'ordre du jour

Élection aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

a) Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination

Note du Secrétaire général (A/54/400)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision 42/450 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1987, les membres du Comité du programme et de la coordination sont désignés par le Conseil économique et social et élus par l'Assemblée générale.

L'Assemblée est saisie du document A/54/400, qui contient les noms des pays désignés par le Conseil économique et social pour remplacer les membres du Comité dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 1999 : Allemagne, Argentine, Autriche, Brésil, Cameroun, Congo, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Ukraine et Zimbabwe. Ces États sont rééligibles immédiatement.

Je rappelle aux membres qu'après le 1er janvier 2000, les États suivants continueront d'être membres du Comité : Bahamas, Bénin, Chine, Comores, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Japon, Mexique, Ouganda, République de Corée, Uruguay et Zambie. Ces 14 États ne sont donc pas éligibles dans cette élection.

J'informe les membres que la candidature des États suivants a été proposée par le Conseil économique et social : quatre États africains pour quatre sièges vacants : Cameroun, Gabon, Mauritanie et Zimbabwe; quatre États

d'Asie pour quatre sièges vacants : Bangladesh, Indonésie, Iran (République islamique d') et Pakistan; trois États d'Europe orientale pour trois sièges vacants : Pologne, République de Moldova et Ukraine; quatre États d'Amérique latine et des Caraïbes pour quatre sièges vacants : Argentine, Brésil, Cuba et Pérou; cinq États d'Europe occidentale et autres États pour cinq sièges vacants : Allemagne, Italie, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Saint-Marin.

Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, toutes les élections auront lieu au scrutin secret. Toutefois, conformément au paragraphe 16 de la décision 34/401, l'Assemblée peut, dans des élections à des organes subsidiaires, se passer de scrutin secret lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir.

Le nombre d'États désignés parmi les États d'Afrique, les États d'Asie, les États d'Amérique latine et des Caraïbes, les États d'Europe occidentale et autres États et les États d'Europe orientale est égal et ne peut être supérieur au nombre de sièges à pourvoir dans chacune de ces régions.

Par conséquent, puis-je considérer que l'Assemblée décide de déclarer les États désignés par le Conseil économique et social parmi les États d'Afrique, les États d'Asie, les États d'Amérique latine et des Caraïbes, les États d'Europe occidentale et autres États et les États d'Europe orientale — à savoir l'Allemagne, l'Argentine, le Bangladesh, le Brésil, le Cameroun, Cuba, le Gabon, l'Indonésie, l'Iran (République islamique d'), l'Italie, la Mauritanie, le Pakistan, le Pérou, la Pologne, le Portugal, la République de Moldova, Saint-Marin, l'Ukraine, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Zimbabwe — élus membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 2000?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je félicite les États qui viennent d'être élus membres du Comité du programme et de la coordination.

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 16 a) de l'ordre du jour.

Point 168 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur à l'Assemblée générale à l'Organisation de coopération économique de la mer Noire

Projet de résolution (A/54/L.8)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Grèce qui va présenter le projet de résolution A/54/L.8.

M. Rokanas (Grèce) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le plaisir de prendre brièvement la parole pour présenter le projet de résolution A/54/L.8 sur l'octroi du statut d'observateur à l'Assemblée générale à l'Organisation de coopération économique de la mer Noire. La Grèce, qui assume actuellement la présidence de cette Organisation pour un mandat de six mois par roulement, a présenté ce projet de résolution au titre du point 168 de l'ordre du jour.

L'Organisation de coopération économique de la mer Noire a été créée en 1992 en tant qu'organisation intergouvernementale en vue d'établir un réseau de coopération économique entre ses 11 États membres fondateurs, à savoir, l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bulgarie, la Géorgie, la Grèce, la Moldova, la Roumanie, la Fédération de Russie, la Turquie et l'Ukraine.

L'Organisation a fonctionné de manière efficace, d'abord sous forme d'organisation intergouvernementale jusqu'au 1er mai 1999, date à laquelle elle est devenue une organisation internationale régionale connue sous le nom d'«Organisation de coopération économique de la mer Noire». Conformément à sa Charte adoptée au sommet de Yalta tenu les 4 et 5 juin 1998, la structure institutionnelle de l'Organisation comprend notamment un Conseil des ministres des affaires étrangères, un président en exercice, une Troïka, un Comité de hauts fonctionnaires, un secrétariat international permanent et un certain nombre de groupes de travail sur divers sujets tels que l'économie, les finances, les sciences et les technologies, les communications, le tourisme et l'environnement.

En outre, depuis sa création, l'Organisation a peu à peu étendu son champ d'activité en créant une grille de relations internationales. Neuf États ont déjà obtenu le statut d'observateur, à savoir, l'Autriche, la France, l'Allemagne, l'Égypte, Israël, l'Italie, la Pologne, la Slovaquie et la Tunisie. Plusieurs autres pays ont présenté une demande en vue d'obtenir ce statut et leurs demandes sont actuellement à l'étude. Le statut d'observateur a été également échangé avec la Conférence de la Charte sur l'énergie.

En outre, l'Organisation a coopéré de manière fructueuse avec diverses organisations internationales, telles que l'Union européenne et la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, ainsi que dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

Les principes et objectifs consacrés dans la Charte de l'Organisation concordent parfaitement avec ceux qui sont énoncés dans la Charte des Nations Unies. Depuis ses tout premiers débuts, l'Organisation s'est activement employée à promouvoir des relations d'amitié et de bon voisinage, et à encourager le respect mutuel, la confiance, le dialogue et la coopération dans de nombreux domaines qui vont du développement à l'économie et aux finances, en passant par les soins de santé, les sciences et les technologies, la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, y compris la lutte contre le trafic illicite des drogues. L'Organisation a en effet constamment utilisé les moyens économiques pour promouvoir des objectifs également importants sur le plan politique, tels que l'instauration de la paix, la sécurité et la stabilité dans toute la région de la mer Noire.

Il y a deux ans, à Yalta, les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation ont décidé de demander le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale de l'ONU dans l'espoir que cela pourrait être très bénéfique pour les deux organisations et qu'il leur permettrait de consolider et d'intensifier leurs efforts dans les domaines social et économique, d'élaborer une approche commune et des politiques conjointes et d'éviter des contradictions et des chevauchements inutiles.

En outre, l'obtention du statut d'observateur pourrait grandement aider l'Organisation elle-même à consolider les résultats positifs déjà acquis et également à poursuivre, avec une vigueur renouvelée, ses efforts pour réaliser ses nobles objectifs et principes.

Avant de conclure, je voudrais, au nom des États membres de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, remercier très sincèrement les nombreuses délégations qui ont coparrainé ce projet de résolution. Je voudrais également indiquer que d'autres pays se sont joints à ses coauteurs : le Danemark, l'Estonie, Fidji, l'Inde, l'Iran (République islamique d'), la Slovaquie et l'Uruguay. Nous les remercions également très sincèrement.

Je saurais gré à toutes les délégations présentes ici même de bien vouloir appuyer ce projet afin qu'il puisse être adopté par consensus.

M. Gorita (Roumanie) : Je voudrais, d'emblée, exprimer la satisfaction du Gouvernement roumain pour l'ins-

cription à l'ordre du jour de la présente session de la question concernant l'octroi du statut d'observateur à l'Assemblée générale à l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN). Ce statut représentera un appui complémentaire pour les États Membres de l'Organisation dans leurs efforts d'intégration régionale, ainsi que dans le processus plus large d'intégration au niveau mondial.

La Déclaration de constitution de l'Organisation de juin 1992 est la preuve de la volonté des États participants de développer entre eux une ample coopération économique, de travailler ensemble afin de transformer la région de la mer Noire en zone de paix, de stabilité et de prospérité, ainsi que de promouvoir des relations d'amitié et de bon voisinage.

Pour la Roumanie, la participation à cette structure de coopération représente un moyen d'accélérer son développement économique et social ainsi que le processus d'intégration à l'Union européenne. La Roumanie, en tant que pays fondateur, a soutenu d'une manière active l'idée de transformer la Coopération économique de la mer Noire en organisation économique régionale, dotée d'une identité propre et d'une position consolidée dans les rapports avec d'autres organisations internationales. C'est ainsi que des organisations internationales prestigieuses comme l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de l'Europe, la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque européenne d'investissement ont déjà exprimé leur intention d'octroyer à l'Organisation de coopération économique de la mer Noire le statut d'observateur, ou bien de donner leur appui aux activités de l'Organisation.

La collaboration avec l'OCEMN a été renforcée par l'entrée en activité, en juin 1999, de la Banque de commerce et de développement de la mer Noire, dont le siège est à Salonique et qui va apporter son soutien financier aux projets de coopération mis en oeuvre dans la région. De même, le mémorandum de coopération entre l'OCEMN et l'Union européenne, adopté le 30 avril 1999, met en évidence l'intérêt que l'Organisation attache aux relations avec l'Union européenne. Dans ce contexte, nous accordons une importance particulière à la décision de l'Union européenne d'accorder assistance aux pays membres de l'OCEMN, par l'intermédiaire de ses programmes régionaux, afin de réaliser les projets entrepris au sein de l'Organisation, ainsi que de participer, de façon permanente, aux réunions de l'OCEMN.

La Roumanie se propose, à partir du 1er novembre 1999 et pendant la durée de son futur mandat à la présidence de l'OCEMN en 2000, et dans le cadre de la troïka qu'elle forme à l'OCEMN avec la Grèce et la République de Moldova, d'identifier des moyens concrets de collaboration avec d'autres structures voisines de coopération (l'Initiative de l'Europe centrale, l'Initiative concernant la Méditerranée, le Conseil balte, la Communauté des États indépendants, l'Organisation de coopération économique, etc.).

La démarche d'aujourd'hui — concrétisée dans le projet de résolution A/54/L.8 présenté par la Grèce au nom de la présidence de l'OCEMN et soutenu par la Roumanie et tous les pays membres de l'Organisation — vise à obtenir le statut d'observateur à l'Assemblée générale pour l'Organisation de coopération économique de la mer Noire. Elle représente une étape importante pour l'affirmation de l'OCEMN sur la scène politique et économique internationale.

M. Abelian (Arménie) (*parle en anglais*) : La délégation arménienne est heureuse de se joindre aux auteurs du projet de résolution A/54/L.8 sur l'«Octroi du statut d'observateur à l'Assemblée générale à l'Organisation de coopération économique de la mer Noire», présenté aujourd'hui par la délégation grecque.

Tout au long de son histoire séculaire, le bassin de la mer Noire a été une région riche en problèmes et une zone où se sont rencontrés les intérêts de différents pays. Mais, parallèlement, la tendance au renforcement de la coopération dans la région s'affirme de plus en plus. La création de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire en est d'ailleurs une preuve remarquable. À l'heure actuelle, les États membres de l'OCEMN diffèrent tant par le niveau de leur développement économique que par la façon dont ils réglementent le processus économique. Ils ont également des conceptions différentes des problèmes régionaux, dont la solution exigera une prise de position résolue et une ferme volonté politique de la part des dirigeants des États de la région. C'est le désir de poser les fondements véritables de l'intégration économique régionale qui a amené 11 pays de la région de la mer Noire à créer une organisation qui permettra à leurs sociétés respectives de parvenir à une compréhension commune de l'indivisibilité de leur destin politique.

Les objectifs de l'OCEMN restent clairs et compréhensibles : développer un partenariat équitable, s'efforcer d'améliorer la vie des peuples de la région et faire prospérer tous les pays de la mer Noire dans l'intérêt de la paix et de la stabilité. La coopération économique régionale, qui vise

à transformer et à unifier les différentes économies nationales par le dialogue, le respect mutuel, la confiance et la conciliation, contribuera notablement au succès du processus complexe de transition à une économie de marché et aboutira en définitive à consolider un partenariat bénéfique dans tous les domaines d'intérêt commun.

Depuis son indépendance, l'Arménie a démontré son ferme attachement au développement de la coopération régionale; elle est notamment membre fondateur et participant actif de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire. L'Arménie a toujours considéré l'OCEMN comme un modèle prometteur, propre à favoriser l'interaction et l'harmonie entre les États participants, et nous sommes persuadés qu'elle contribuera sans aucun doute dans l'avenir à la création d'un espace économique à l'échelle de l'Europe, ainsi qu'à l'entente et à la sécurité dans la région.

L'Arménie est d'avis qu'une coopération efficace entre les pays de la mer Noire permettra de consolider le potentiel économique stratégique propre de cette région, de promouvoir la liberté des échanges, l'ouverture de routes et d'autres moyens de communication et de favoriser le bien-être des populations, stimulant ainsi le règlement pacifique des différends politiques actuels et renforçant l'indépendance, la souveraineté et l'évolution démocratique des États membres de l'OCEMN. Nous attachons une grande importance au pilier financier de l'OCEMN, la Banque de commerce et de développement de la mer Noire, qui vient d'ouvrir ses portes. La Banque doit devenir le principal mécanisme de l'OCEMN s'agissant d'élaborer, financer et mettre en oeuvre des projets régionaux communs, ainsi que de fournir des ressources financières aux États participants.

Beaucoup a été fait depuis sept ans que l'OCEMN existe, bien qu'il subsiste certaines difficultés. On peut expliquer ces difficultés par le fait que la majorité des pays de l'Organisation traversent une période de réforme et de transition vers une économie de marché et se cherchent un modèle économique de développement, ainsi qu'un rôle dans les processus régionaux. En conséquence, ils doivent trouver de nouveaux moyens adaptés de renforcer le processus de l'OCEMN. En donnant la priorité à la découverte de réserves supplémentaires dans la région de l'OCEMN elle-même, les États membres doivent utiliser les importantes ressources à la disposition d'autres organisations internationales et structures régionales. Un certain nombre d'entre elles, dont le Conseil des États de la mer Baltique, l'Initiative de l'Europe centrale, l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est et l'Organisation de coopération économique sont intéressées par une collaboration avec

l'OCEMN dans les domaines d'intérêt commun. On peut noter aussi une attention accrue aux activités de l'OCEMN de la part de certains pays qui demandent un statut d'observateur ou veulent être membres à part entière de l'organisation.

Guidés par le principe de l'ouverture de l'OCEMN sur l'environnement économique mondial, les États membres continuent à développer leurs activités dans le but de promouvoir des relations de travail fructueuses avec les autres organisations et institutions internationales dont l'expérience pourrait être bénéfique pour les pays de l'OCEMN. Les contacts entre l'OCEMN et d'autres organisations régionales et internationales comprennent des échanges d'informations et de documentation, des visites de travail et la participation aux manifestations organisées par les uns et les autres. C'est aussi le principe d'ouverture sur le monde extérieur qui a inspiré aux États membres, voici deux ans à Yalta, l'importante décision de demander pour l'OCEMN le statut d'observateur à l'Assemblée générale de l'ONU.

De fortes traditions de partenariat existent déjà entre la Commission économique pour l'Europe et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU-DI). La Commission économique pour l'Europe a prêté son appui à l'organisation d'ateliers conjoints, à l'intention de la Coopération économique de la mer Noire (CEMN) sur des sujets particuliers, touchant à la coopération économique multilatérale, tandis que l'ONUDI s'est lancée dans des projets dans le domaine de la protection de l'environnement.

L'Arménie pense qu'un statut d'observateur à l'Assemblée générale facilitera l'accomplissement de la mission de la CEMN et augmentera le poids de l'Organisation sur la scène internationale. Je voudrais terminer en exprimant le souhait que l'Assemblée générale appuiera unanimement le projet de résolution dont elle est saisie.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/54/L.8. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution?

Le projet de résolution A/54/L.8 est adopté (résolution 54/5).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 168 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : En ce qui concerne le point 162 de l'ordre du jour, intitulé «Octroi à l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources naturelles du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale», et du point 167 de l'ordre du jour, intitulé «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires», inscrits à l'ordre du jour de cette séance, j'informe les membres qu'à la demande de certains États Membres, l'Assemblée examinera ces deux points à une date ultérieure qui sera annoncée.

La séance est levée à 11 h 40.